

# Annoncé à Bruxelles, Carles Puigdemont met mal à l'aise le gouvernement belge

## Épinglé

**Amadeu Altafaj n'est plus le représentant de la Catalogne auprès de l'Union européenne.** Il a été démis de ses fonctions par Madrid, à la suite de la mise en œuvre de l'article 155 de la Constitution espagnole. Ancien porte-parole de la Commission européenne (de Louis Michel, notamment) et ex-membre du cabinet d'Olli Rehn, à l'époque où le Finlandais était commissaire aux Affaires économiques, M. Altafaj portait (en plusieurs langues) la voix de l'exécutif catalan à Bruxelles, notamment auprès de la presse. Dans sa lettre d'adieu, Amadeu Altafaj a souligné le fait qu'il avait toujours insisté sur la force du dialogue et la recherche de solutions pacifiques. Il a ajouté que de nombreux Catalans avaient été déçus par l'Union européenne. Avant de conclure : "Mais l'Europe est nôtre, et nous, les 7,5 millions de Catalans, sommes aussi européens." **OleB**

- Le leader catalan destitué serait arrivé à Bruxelles pour demander l'asile politique en Belgique, qu'il n'a aucune chance d'obtenir.
- Il aurait répondu à l'invitation implicite de Theo Francken.
- En Catalogne, le gouvernement espagnol a repris le contrôle.

**Q**ui était où, quand, avec qui et pourquoi ? Dans les rues bruxelloises ce lundi, les journalistes n'ont cessé de chercher les raisons et des traces de la présence annoncée dans la capitale de Carles Puigdemont, le leader destitué de la Catalogne.

Ce sont plusieurs médias espagnols qui ont d'abord annoncé la présence à Bruxelles de celui qui pourrait être poursuivi par les autorités madrilènes pour "*désobéissance*" et "*malversation de fonds*". En soirée, auprès de Belga, l'avocat Paul Beckaert semblait confirmer cette venue, en annonçant qu'il avait été pris comme avocat par Carles Puigdemont, et qu'il lui aurait parlé à Bruxelles.

### La N-VA dément toute invitation

Mais pourquoi le leader catalan serait-il venu dans notre pays ? Annoncé dans un premier temps au siège de la N-VA pour une réunion privée, le parti nationaliste a tenu à réagir, démentant le fait qu'il

aurait invité le Catalan. Le ministre de l'Intérieur, Jan Jambon (N-VA), n'"*est pas au courant*" de la venue en Belgique du président destitué, a ainsi affirmé le porte-parole du ministre à l'agence Belga.

Cela voudrait-il dire que Carles Puigdemont a d'initiative pris la route pour demander l'asile en Belgique, à la suite notamment des propos du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Theo Francken (N-VA) qui avait affirmé qu'il pourrait faire une demande d'asile politique à la Belgique ? Qui sait... Lundi, les médias espagnols annonçaient également que Carles Puigdemont et cinq ex-conseillers de son gouvernement allaient demander l'asile politique dans notre pays.

La journée de mardi pourrait permettre d'éclaircir ces doutes. Une conférence de presse de Carles Puigdemont est évoquée. Et la semaine qui vient risque de placer le Premier ministre Charles Michel au cœur de l'actualité et de la diplomatie européenne. Sa réaction est déjà très attendue.

**BdO**

## “Sans halte-là clair et rapide envers la N-VA, Charles Michel se montre complice des indépendantistes catalans”

**I**l est des silences qui résonnent plus que d'autres. Celui entretenu ce lundi par le Premier ministre Charles Michel (MR) sera entendu au moins jusqu'en Espagne. Face aux rumeurs qui annonçaient la présence ou la venue du président catalan destitué Carles Puigdemont à Bruxelles, le Premier ministre, à l'heure de boucler ces lignes, n'a pas souhaité réagir officiellement, ne permettant pas de mieux comprendre les motifs de cette éventuelle venue, ou tout simplement de démentir l'existence de liens qui semblent se nouer entre l'indépendantiste catalan et la N-VA.

Ce silence, c'est peu de l'écrire, a fait bondir l'opposition qui a d'emblée demandé au président de la Chambre Siegfried Bracke (N-VA) de convoquer le Premier ministre afin qu'il s'explique cette semaine sur la position de son gouvernement.

### L'opposition demande plus de clarté

Car c'est cette position qui inquiète justement l'opposition. *“Comment comprendre la position du Premier ministre ?”,* s'interroge Catherine Fonck, la cheffe de groupe CDH à la Chambre. *“Comment le Premier ministre Charles Michel, qui ne cesse de porter un discours volontariste pour relancer le projet européen, peut-il accepter l'attitude de son partenaire la N-VA qui dit vouloir accueillir une personnalité politique qui ne respecte ni la Constitution, ni les décisions de justice de son pays? Sans halte-là clair et rapide envers la N-VA, Charles Michel se montre complice avec les politiques indépendantistes catalans.”*

Même tonalité côté Ecolo. *“Ce silence engage la Belgique sur la scène politique internationale”,*

insistait Jean-Marc Nollet, chef de groupe à la Chambre. *“Jusqu'ici la Belgique avait tenu une position intéressante, en encourageant le dialogue et en privilégiant une équidistance entre Madrid et Barcelone. Depuis 48 heures et les propos du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Theo Francken, force est de constater que ce n'est plus le cas. Certains membres de son gouvernement mettent de l'huile sur le feu, et Charles Michel doit donc reprendre les choses en main. S'il ne le fait pas cela donne l'impression qu'il a transféré la politique étrangère à la seule N-VA.”*

Même son de cloche, encore, du côté socialiste. *“Il est urgent que Charles Michel fournisse des explications sur la probable visite de la délégation Puigdemont à Bruxelles”,* a twitté le président du PS Elio Di Rupo. *“Il en va de la crédibilité internationale de la Belgique.”*

### Le malaise grandit au sein même de la majorité

Si le silence du Premier ministre a accru les tensions entre l'opposition et la majorité, le malaise était facilement perceptible également au sein de cette majorité. Derrière les silences embarrassés, certains membres du gouvernement veillaient cependant à banaliser les propos de Theo Francken tenus ce week-end. Pour rappel, le secrétaire d'Etat se demandait si Carles Puigdemont pourrait bénéficier d'un procès équitable en Espagne. Ces mêmes membres du gouvernement affirmaient également que ce n'était pas la N-VA qui avait invité le leader catalan ce lundi à Bruxelles. Mais les propos étaient si discrètement susurrés qu'ils témoignaient davantage de l'embarras que du démenti formel.

**BdO**

# Aucune chance d'obtenir l'asile politique

Quelle est la situation de Carles Puigdemont sur le plan juridique ? Trois questions se posent à son sujet.

## 1 M. Puigdemont peut-il se déplacer à sa guise ?

En tant que ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne (l'Espagne), M. Puigdemont jouit du droit de libre circulation et de séjour sur le territoire de l'Union. Aucune inculpation ne lui ayant été signifiée à ce jour et aucun mandat d'arrêt n'ayant été délivré à son endroit, il n'y a pas de raison qu'il ne puisse pas être libre de ses mouvements, même si, d'après des sources espagnoles, il s'est rendu en voiture à Marseille où il a pris l'avion pour la capitale belge.

## 2 Quid en cas de mandat d'arrêt européen ?

Et si l'Espagne décernait un mandat contre l'élus catalan ? Comme nous l'a expliqué M<sup>e</sup> Marc Nève, il existe une forme d'automaticité dans la mise en œuvre d'un tel mandat par l'Etat auquel il est adressé par un autre Etat membre de l'UE. Et il serait très étonnant que l'exception du délit politique puisse être retenue pour empêcher l'exécution de l'éventuelle demande espagnole même si, observe M<sup>e</sup> Pierre Chomé, la Belgique a, en son temps, bloqué l'extradition de Basques et d'Irlandais du Nord. Dans le cas qui nous occupe, on est encore très loin d'un tel cas de figure.

## 3 M. Puigdemont pourrait-il obtenir l'asile politique en Belgique ?

D'abord, il faudrait qu'il formule une demande en ce sens. Il faut savoir que pour pouvoir faire partie de l'Union européenne, un Etat candidat doit prouver qu'il respecte les droits fondamentaux des personnes. Partant de la présomption que chaque Etat membre respecte ces droits et est donc considéré comme "sûr", les autres Etats n'accèdent pas aux éventuelles demandes d'asile introduites par un ressortissant de l'UE. Cela dit, plusieurs pays, comme la Belgique, la Suède, l'Allemagne et le Royaume-Uni, suivent une procédure qui passe par un en-

registrement de la demande par l'Office des étrangers et un examen, en cinq jours, par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides. Pour que le demandeur puisse espérer un résultat favorable, il doit prouver qu'un risque de persécution (et pas seulement de discrimination) existe dans le pays dont il est originaire et que ce pays et ses institutions ne lui offrent pas de protection. La charge de la preuve est très lourde. Depuis plusieurs années, entre 40 à 100 demandes d'asile par an sont adressées à la Belgique par des Européens. Beaucoup sont loufoques et ne sont pas prises en considération. D'autres sont plus sérieuses mais aucune n'a abouti depuis longtemps.

Ce que M. Puigdemont pourrait demander, c'est un titre de séjour. Ce n'est pas gagné non plus, surtout en cas d'inculpation et de délivrance par Madrid d'un mandat d'arrêt européen.

An. H et J.-C.M.

# En Catalogne, la mise sous tutelle s'opère dans le calme

Paco Audije  
Correspondant à Madrid

**R**ébellion, sédition et malversations de fonds. Tels sont les délits mentionnés par José Manuel Maza, procureur du Roi, dans une plainte urgente déposée lundi contre le président destitué de l'exécutif catalan Carles Puigdemont et tous les membres de son cabinet dissous, incluant Oriol Junqueras (Gauche républicaine de Catalogne, ERC). Samedi, tous ont été relevés de leurs fonctions par le gouvernement espagnol, en vertu de l'article 155 de la Constitution.

Après la dissolution du Parlement catalan par le Premier ministre Mariano Rajoy (Parti populaire, conservateur), Carles Puigdemont et les ex-membres de son gouvernement ont perdu leurs privilèges d'élus. Ils devront répondre des accusations portées contre eux devant l'Audiencia nacional (AN, Haute Cour).

L'accusation la plus grave est celle de rébellion puisque le Code pénal espagnol la punit d'une peine qui peut aller de quinze jusqu'à trente ans d'incarcération. Nonobstant, plusieurs juristes éminents doutent que ce délit puisse être imputé à M. Puigdemont ou à ses ministres "puisque'il faudrait prouver l'usage d'une violence publique" dans la poursuite de leur objectif sécessionniste. En revanche, les défenseurs de la thèse du procureur Maza ébauchent des nuances introduites par la jurisprudence qui permettrait de retenir ce principal chef d'accusation.

Carme Forcadell, présidente du Parlement de Catalogne, et cinq autres personnes qui ont participé dans les réunions du comité de coordination de la Chambre, est également accusée des mêmes délits par M. Maza. Leur situation est toutefois différente de celle des membres de l'exécutif destitué. Ils resteront en poste jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau Parlement de Catalogne. Au total, vingt personnes font l'objet des plaintes de la part du procureur

Maza. "C'est tout simplement une persécution politique", a répliqué un porte-parole d'ERC.

## Madrid reprend le contrôle

Lundi, premier jour ouvrable après l'entrée en vigueur du 155, on se demandait si et comment les *consellers* (ministres régionaux) de M. Puigdemont allaient organiser la résistance. S'ils se rendaient normalement à leurs bureaux, ils auraient encouru une autre accusation : celle "d'usurpation de fonctions". Depuis samedi ce sont en effet des ministres et des fonctionnaires de

Madrid qui sont officiellement chargés de leurs départements respectifs.

Parmi les *consellers*, seuls Oriol Junqueras (vice-président chargé de l'Économie) et Josep Rull (Territoire) se sont ostensiblement rendus dans leurs services. M. Rull a même tweeté une photo de lui devant son ordinateur, avec la légende : "Dans mon bureau, en exerçant les res-

ponsabilités qui m'ont été confiées par le peuple de Catalogne." Les mossos (policiers catalans), déjà sous le commandement direct du ministre espagnol de l'Intérieur, avaient l'ordre de ne laisser passer les ministres catalans que pour leur permettre de récupérer leurs affaires personnelles. M. Rull est resté une heure à l'intérieur. M<sup>me</sup> Forcadell a pour sa part annulé une réunion prévue du comité de coordination du Parlement, ce qui a été interprété, même par les milieux indépendantistes, comme une preuve d'obéissance de l'application de l'article 155.

Finalement, la passation de pouvoirs des autorités catalanes aux fonctionnaires désignés par M. Rajoy s'est déroulée dans un calme presque surprenant. La campagne pour les élections régionales anticipées du 21 décembre est déjà en cours. Les partis indépendantistes ont clairement indiqué de participer au rendez-vous des urnes. Même les plus radicaux (la CUP) qui qualifient pourtant ces élections "d'illégitimes".

Le parquet  
requiert des  
poursuites pour  
rébellion, et  
sédition contre  
l'exécutif  
catalan  
destitué.